

## **Vaccins : Une campagne de sensibilisation ciblée sur les groupes à risques.**

L'objectif prioritaire est d'améliorer le taux de couverture vaccinale dans les groupes à risques qui est actuellement insuffisant.

A titre d'exemple, les données les plus récentes fournies par l'ISSP révèlent que le taux de vaccination au sein du personnel soignant est inférieur à 21%.

### **Qui est à risques ?**

Dans son avis du 8/9/2005, le CSH estime que 3 catégories de groupes à risque doivent être pris en considération en matière de prévention de l'influenza :

- ❑ Les patients ou personnes qui en fonction de leur état de santé ou de leur âge présentent des risques de complications sévères en cas d'infection par le virus influenza, soit,

- toute personne âgée au delà de 65 ans, même en bonne santé et les personnes qui se trouvent dans des institutions de soin ;

- tout patient souffrant d'une affection chronique sous-jacente d'origine pulmonaire, cardiaque, hépatique, rénale, métabolique ou atteint de troubles immunitaires

- les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long cours.

- ❑ Les personnes qui du fait de leur profession risquent de favoriser la transmission du virus grippal dans la population à risque comme définie ci-dessus . Cela vise les professionnels de santé ( médecins, praticiens de l'art infirmier, kinésithérapeutes, logopèdes, ...)

- ❑ Les personnes qui en raison de leur profession sont à risque de co-infection par les souches animales et humaines des virus, pouvant être à l'origine d'une recombinaison virale, soit, .

- les éleveurs professionnels de volaille et de porcs ainsi que les membres de leurs familles vivant sous le même toit

- les personnes qui du fait de leur profession sont au contact de volailles ou de porcs vivants

- les vétérinaires.

### **Qui bénéficie de remboursement, quelles sont les modalités ?**

Les critères actuels de remboursement de ce vaccin par l'INAMI ont été élargis afin de faciliter au maximum l'amélioration de la couverture vaccinale chez les personnes des groupes à risques.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005 et jusqu'au 31 mars 2006, le vaccin sera remboursé à hauteur de 40%, pour l'ensemble de la population (y compris les indépendants).

Cela signifie que pour un vaccin qui coûte, selon les produits, entre 10,59 et 10,84 euros le ticket modérateur payé par le patient sera entre 5,35 et 5,50 euros

Si tout le monde peut bénéficier du remboursement, la priorité est de vacciner les personnes à risques telles que citées plus haut.